

Informations de base	
2008/2258(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CONT Contrôle budgétaire		FJELLNER Christofer (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2922	2009-02-10
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	KALLAS Siim	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359 	Résumé
20/11/2008	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
23/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0175/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		

23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0270/2009	Résumé
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2258(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/6/67266

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.347	29/01/2009	
Avis de la commission	LIBE	PE416.413	02/02/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0175/2009	23/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0270/2009	23/04/2009	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05588/2009	23/01/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2008)2359 	23/07/2008	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N6-0004/2009 JO C 311 05.12.2008, p. 0001	05/12/2008	Résumé

Informations complémentaires		

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2009/0653 JO L 255 26.09.2009, p. 0137 Résumé

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2008/2258(DEC) - 23/04/2009 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/653/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2007

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2007

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009). La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2008/2258(DEC) - 23/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2007.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'OEDT pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif de l'OEDT se monte à 14,4 millions EUR (contre 13,1 millions EUR en 2006) constitué à 93% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, l'OEDT dont le siège est situé à Lisbonne (Portugal) compte 82 postes dont 73 effectivement pourvus + 25 autres emplois (contrats auxiliaires, agents contractuels et intérimaires), soit actuellement 98 postes assumant des tâches opérationnelles, administratives, informatiques de support ou mixtes.

En 2007, les activités de l'OEDT se sont essentiellement concentrées sur :

Le Réseau REITOX : l'Observatoire anime un réseau informatisé pour la collecte et l'échange d'informations, dénommé «réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies» (Reitox); celui-ci relie les réseaux nationaux d'information sur les drogues, les centres spécialisés existant dans les États membres et les systèmes d'information des organisations internationales coopérant avec l'Observatoire.

Publications:

- *Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue en Europe* (23 versions linguistiques, publication et site web interactif),
- Questions particulières publiées avec le rapport annuel (3 éditions, publication, résumés et site web interactif, EN),
- Bulletin statistique et site web interactif comprenant plus de 350 tableaux, 100 graphiques et fichiers PDF,
- Rapport général d'activités (annuel, EN),
- Lettre d'information *Drugnet Europe* - 4 éditions, EN,
- *Objectif drogue* (documents politiques) - 3 éditions, 25 versions linguistiques,
- Études techniques et scientifiques, y compris articles et résumés scientifiques 57.

Autres sites web: création/mise à jour/développement du contenu:

- Profil des drogues,
- Résumés nationaux,
- Profils de données par pays,
- *Drug treatment overviews*,
- Base légale européenne de données sur les drogues,
- Banque d'instruments d'évaluation,
- Action d'échange sur la réduction de la demande de drogue,
- FONTE: système de collecte, de validation, de stockage.

Brochures promotionnelles : 3 produits ;

Produits médias : 174 produits divers ;

Participation à 230 conférences/réunions internationales ;

Organisation de 41 réunions techniques et scientifiques.

À noter que la publication complète des comptes de l'Observatoire figure à l'adresse suivante :

<http://www.emcdda.europa.eu/html.cfm/index58687EN.html>

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2008/2258(DEC) - 05/12/2008

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2007 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes inclut une partie chiffrée sur les montants des dépenses de l'agence communautaire ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses de l'Observatoire.

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour fait une série de remarques, portant notamment sur le montant de crédits supplémentaires octroyés à l'Observatoire en cours d'exercice. La Cour évoque également un différend avec la Norvège sur le calcul de la contribution financière de ce pays pour sa participation aux travaux de l'Observatoire. La Cour estime que l'Observatoire devrait essayer de résoudre cette question dans les meilleurs délais étant donné qu'elle a une incidence sur le budget de l'agence et sur ses états financiers (environ 80.000 EUR) ;
- **Réponses de l'Agence** : l'Agence indique les crédits supplémentaires avaient pour but de répondre aux besoins supplémentaires qui ne pouvaient pas être prévues à la date où le budget 2007 initial avait été adopté (décembre 2006). Ces besoins étaient liés à des facteurs /événements qui n'ont été connus que durant le 3^{ème} trimestre 2007. L'OEDT indique toutefois sa volonté de poursuivre ses efforts pour anticiper et planifier, dans toute la mesure du possible, ses besoins budgétaires. L'OEDT indique enfin qu'il recherche activement un compromis avec les autorités norvégiennes afin de sortir de l'impasse actuelle.

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2008/2258(DEC) - 23/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 581 voix pour, 12 voix contre et 39 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge. Le Parlement constate ainsi :

- l'augmentation conséquente des besoins en matériel informatique de l'Observatoire en raison de son déménagement dans de nouveaux locaux ;
- le désaccord persistant entre l'Observatoire et la Norvège au sujet de la participation financière de cette dernière aux travaux de l'Observatoire ;
- le compromis obtenu entre-temps avec la Norvège, lequel s'est concrétisé par un paiement exceptionnel de 34.230 EUR de la part de ce pays à la Communauté.

Sur la question du **suivi des précédentes décharges**, le Parlement se félicite que l'Observatoire coopère étroitement avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime qui a également son siège à Lisbonne, pour partager les bâtiments et utiliser conjointement les infrastructures et services.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de l'Observatoire étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de cette agence et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies EMCDDA

2008/2258(DEC) - 23/01/2009

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) au cours de l'exercice 2007 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses de l'OEDT, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Observatoire sur l'exécution de son budget 2007.

Ce faisant, le Conseil confirme que les crédits reportés de l'exercice 2006 à l'exercice 2007, 1,2 million EUR, ont été consommés à concurrence de 800.000 EUR (64%), et que les crédits reportés de l'exercice 2007 à l'exercice 2008 s'élèvent à 900.000 EUR et qu'un montant de 800.000 EUR a fait l'objet d'une annulation.

Rappelant que la Cour des comptes a été en mesure d'obtenir l'assurance légitime que les comptes annuels de l'Observatoire étaient fiables dans tous leurs aspects significatifs, le Conseil estime que l'exécution budgétaire 2007 appelle un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, notamment sur les points suivants :

- **différend avec la Norvège** : le Conseil prend note du désaccord qui existe entre l'Observatoire et les autorités norvégiennes au sujet du calcul de la contribution financière de la Norvège pour sa participation aux travaux de l'Observatoire depuis 2007. Le Conseil est persuadé que l'Observatoire résoudra sans plus tarder ce désaccord, afin de rétablir la sécurité budgétaire.